

Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil

(Du 21 mai 2025)

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE

- Décret octroyant un crédit d'engagement de 51'925'000 francs pour la construction du centre d'entretien routier mixte canton-Confédération des Montagnes (CERM), dont 34'695'000 francs à la charge du canton**
- Décret octroyant un crédit d'engagement de 46'303'000 francs pour l'assainissement énergétique et l'agrandissement du centre d'entretien routier mixte canton-Confédération de Boudry (CEB), dont 11'041'000 francs à la charge du canton**
- Décret octroyant un crédit d'engagement de 18'997'000 francs pour l'assainissement énergétique et l'agrandissement du centre d'entretien routier mixte canton-Confédération de Cressier (CEC), dont 5'597'000 francs à la charge du canton**
- Décret octroyant un crédit d'engagement de 4'724'000 francs pour l'assainissement des centres d'entretien cantonaux de La Brévine et de Boudevilliers (CTB)**

La commission parlementaire des finances,

composée de M^{mes} et MM. Anne Bramaud du Boucheron, présidente, Francis Krähenbühl, vice-président, Christine Ammann Tschopp, Antoine de Montmollin, Quentin Di Meo, Romain Dubois, Evan Finger, Manon Freitag, Quentin Geiser, Cédric Haldimann, Armin Kapetanovic, Nathalie Ljuslin, Alexis Maire, Stéphanie Skartsounis et Niel Smith,

soutenue dans ses travaux par M^{me} Anne Fava, assistante parlementaire,

fait les propositions suivantes au Grand Conseil :

Commentaire de la commission

La commission des finances a traité le rapport du Conseil d'État 25.029, Paquet climat fédéral : regroupement et assainissements énergétique des centres d'entretien routier avec la Confédération, lors de sa séance du 23 septembre 2025, en présence du chef du Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE), de l'ingénieur cantonal et chef du service des ponts et chaussées (SPCH), du chef de l'office de l'entretien des routes cantonales (OENT) et de l'adjoint du domaine stratégie et projets au service des bâtiments (SBAT).

La commission a souligné la qualité du rapport. Celui-ci soulève néanmoins des interrogations en matière de répartition des charges, de conséquences sur le personnel,

de performances énergétiques, de valorisation des bâtiments existants et d'efficience. Les représentants du département ont apporté les éclaircissements suivants.

La Confédération, responsable de l'entretien du réseau des routes nationales, a besoin de nouvelles surfaces pour la réalisation de cette tâche. De ce fait, elle contribuera financièrement à la construction des nouveaux bâtiments selon un pourcentage défini pour chaque projet. Si le crédit devait être dépassé, elle devrait également assumer une partie de la plus-value à hauteur de son pourcentage.

Pour répondre aux interrogations liées à l'efficacité énergétique, le Conseil d'État confirme sa volonté d'abandonner les énergies fossiles afin d'atteindre les objectifs fixés par le Plan climat. Dans le cadre de la création des quatre centres, les consommations de mazout et de gaz seront entièrement supprimées, passant respectivement de 230'000 et 497'000 kWh à zéro. De surcroît, l'usage du chauffage à distance sera limité. La pose de panneaux photovoltaïques permettra de produire de l'électricité en quantité suffisante pour couvrir la consommation des sites et contribuer à l'évolution du parc de véhicules vers la motorisation électrique. Le SBAT est très attentif au fait que toute nouvelle construction respecte le cadre légal et les nouvelles exigences énergétiques en matière d'assainissement, afin que l'État soit exemplaire. S'agissant des choix constructifs, soit la construction de sous-sols qui péjore le bilan carbone de deux projets, il est expliqué que les travaux d'excavation et de coffrage en béton sont indispensables pour économiser des surfaces de terrain. La volonté de densification est à ce prix. Toutefois, le bois sera privilégié pour toutes les constructions à partir du rez-de-chaussée.

Malgré ces explications, une commissaire considère que le projet d'assainissement des centres d'entretien cantonaux de La Brévine et de Boudevilliers n'est pas abouti et s'oppose au décret y relatif.

Le lancement de mandats d'études parallèles pour ces grands projets permet de s'assurer qu'à chaque fois l'État retienne le projet le plus abouti, tenant compte de tous les critères (besoins, emprise au sol, performances énergétiques, usage de matériaux renouvelables, etc.).

Le personnel d'exploitation se monte à 60 personnes réparties en trois divisions. Les surfaces administratives sont donc calculées pour accueillir un-e voyer-ère chef-fe et sa ou son secrétaire et les chefs de projets (pas de télétravail possible). Concernant le stationnement du personnel, les employé-e-s seront intégré-e-s au plan de mobilité du canton, qui prévoit notamment des mesures de mobilité interne.

Sur le plan financier, l'économie attendue est jugée modeste par certain-e-s commissaires : 150'000 francs par an pour les économies d'énergie, ainsi qu'un équivalent plein temps (EPT), pour un total d'économies de quelque 300'000 francs par an. Cela peut sembler peu, mais il convient de rappeler que 5 EPT avaient déjà été économisés dans le cadre d'une réorganisation antérieure. L'effectif actuel sera alors considéré comme incompressible, en raison notamment des besoins de permanence pour les opérations de salage et de déneigement.

Plusieurs commissaires regrettent l'absence d'éléments chiffrés s'agissant de l'assainissement des bâtiments actuels. En effet, ils et elles soulignent que cela aurait probablement permis de mieux percevoir les avantages de l'important investissement proposé par ce rapport. Il a été confirmé que des acquéreurs potentiels se sont déjà manifestés pour tous les bâtiments qui seront mis sur le marché en offre publique à leur valeur vénale. La valeur vénale estimée pour l'ensemble des bâtiments se monte à 10 millions de francs et n'a pas encore été portée en déduction du crédit global à charge du canton. À ce stade, le Conseil d'État ne peut pas apporter davantage d'éléments concrets, néanmoins, la vente nécessitera des opérations de transfert du patrimoine administratif au patrimoine financier, impliquant à chaque fois un préavis de la commission des finances. Le parlement pourra ainsi suivre les différentes étapes de valorisation de ces biens-fonds.

Suite à la séance, les départements concernés ont évalué les coûts de l'assainissement des sites actuels sans construction de nouveaux centres avec la Confédération. Au final, le surcoût d'investissement se monte à quelque 1,54 million de francs, auquel il faut ajouter un assainissement énergétique suboptimal, la perte de synergies avec la Confédération, ainsi que l'impossibilité d'économiser un EPT vu le maintien de 12 sites d'exploitation. En cumulant la charge de l'EPT sur dix ans, le surcoût d'un assainissement des sites actuels se monterait au moins à 3 millions de francs, sans compter que, sur ce temps, ce sont 12 centres, 12 systèmes de chauffage, etc. qui doivent faire l'objet d'entretien et de nouveaux investissements, renforçant encore les surcoûts. À noter finalement que le partenariat conventionné avec l'OFROU pour une prise en charge globale de 56% par la Confédération et 44% par le canton deviendrait caduc.

Entrée en matière (art. 171 OGC)

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur le projet de décret octroyant un crédit d'engagement de 51'925'000 francs pour la construction du centre d'entretien routier mixte canton-Confédération des Montagnes (CERM), dont 34'695'000 francs à la charge du canton, tel que proposé par le Conseil d'État.

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur le projet de décret octroyant un crédit d'engagement de 46'303'000 francs pour l'assainissement énergétique et l'agrandissement du centre d'entretien routier mixte canton-Confédération de Boudry (CEB), dont 11'041'000 francs à la charge du canton, tel que proposé par le Conseil d'État.

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur le projet de décret octroyant un crédit d'engagement de 18'997'000 francs pour l'assainissement énergétique et l'agrandissement du centre d'entretien routier mixte canton-Confédération de Cressier (CEC), dont 5'597'000 francs à la charge du canton, tel que proposé par le Conseil d'État.

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur le projet de décret octroyant un crédit d'engagement de 4'724'000 francs pour l'assainissement des centres d'entretien cantonaux de La Brévine et de Boudevilliers (CTB), tel que proposé par le Conseil d'État.

Votes finaux

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le projet de décret octroyant un crédit d'engagement de 51'925'000 francs pour la construction du centre d'entretien routier mixte canton-Confédération des Montagnes (CERM), dont 34'695'000 francs à la charge du canton, tel que proposé par le Conseil d'État.

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le projet de décret octroyant un crédit d'engagement de 46'303'000 francs pour l'assainissement énergétique et l'agrandissement du centre d'entretien routier mixte canton-Confédération de Boudry (CEB), dont 11'041'000 francs à la charge du canton, tel que proposé par le Conseil d'État.

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le projet de décret octroyant un crédit d'engagement de 18'997'000 francs pour l'assainissement énergétique et l'agrandissement du centre d'entretien routier mixte canton-Confédération de Cressier (CEC), dont 5'597'000 francs à la charge du canton, tel que proposé par le Conseil d'État.

Par 14 voix contre 1, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le projet de décret octroyant un crédit d'engagement de 4'724'000 francs pour l'assainissement des centres d'entretien cantonaux de La Brévine et de Boudevilliers (CTB), tel que proposé par le Conseil d'État.

Préavis sur le traitement du projet (art. 272ss OGC)

À l'unanimité, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat libre.

La commission a adopté le présent rapport par voie électronique.

Neuchâtel, le 19 octobre 2025

Au nom de la commission des finances :

La présidente,

A. BRAMAUD DU BOUCHERON

La rapporteure,

S. SKARTSOUNIS